Services médicaux

dollars de plus qu'elles n'en toucheraient si elles avaient continué à fonctionner dans le cadre des programmes actuels.

J'ai parlé tout à l'heure des caisses spéciales de restructuration. Elles ont été créées pour aider les provinces à réduire le coût des soins médicaux dans ce pays, par la mise en œuvre de programmes novateurs, de manière à ce que nous puissions modifier la situation à l'égard des soins hospitaliers intensifs. Je ne pense pas qu'il soit juste ou raisonnable pour un député de quelque côté qu'il soit de la Chambre, de dire que nous proposons de nous retirer des programmes à frais partagés. Nous avons simplement mis de l'avant une formule différente qui nous permette d'en arriver à pratiquer le genre de souplesse que souhaitent les provinces. Je ne puis personnellement voir quelle objection on pourrait opposer à cette approche.

Je reconnais que certains députés voient dans cette motion et dans l'état actuel des négociations fédérales-provinciales l'idée que le gouvernement fédéral déclare ne pas avoir l'intention de se laisser entraîner dans des programmes de fourniture de produits pharmaceutiques de soins dentaires ou optiques ou autres. Cette question n'a pas été prise en considération dans le cas qui nous intéresse et je crois que l'on pense qu'avant de nous engager dans ces secteurs, il faut nous entendre avec les provinces. De fait, au cours des entretiens précédents, les provinces nous ont demandé de nous engager à ne pas nous lancer dans quelque nouveau et vaste programme, tel que les soins dentaires ou les produits pharmaceutiques, sans les consulter et sans qu'on s'entende dans une certaine mesure pour dire qu'il s'agit là également d'une de leurs priorités. Elles ne veulent pas que le gouvernement fédéral les pousse à se lancer dans ce secteur. Je crois qu'elles ont raison, car elles ont aussi leurs priorités et nous devons les respecter.

Ainsi donc, monsieur l'Orateur, cette formule ne vise pas à régler les dépenses que les provinces pourraient subir dans le domaine des soins dentaires ou pharmaceutiques parce que, si elles veulent se lancer dans cette voie, nous voudrions en discuter avec elles et négocier le genre d'arrangements qu'il conviendrait de faire à ce sujet en dehors de la formule que nous avons proposée. Cette dernière ne nous empêcherait nullement de participer aux frais dans ce domaine si, un jour, nous en venions à un accord avec les provinces dans ce sens.

A mon avis, si quelqu'un au pays essaie vraiment de se retirer des soins médicaux du niveau fédéral, c'est bien le chef de l'opposition (M. Stanfield). Il a dit dans une déclaration faite au Québec, et je crois la reprendre fidèlement, que le gouvernement fédéral devait se retirer des programmes de soins médicaux à frais partagés et accorder une plus grande part des ressources fiscales dans le cadre d'un bon système de péréquation. Si ce n'est pas dire que nous devons nous retirer de ce domaine et arrêter de montrer la voie comme nous l'avons fait par le passé, je ne sais pas ce que c'est. Il propose une nouvelle sorte d'arrangement de partage des recettes fiscales avec les provinces. Il pourrait prévoir des montants différents ou un taux autre que 6 p. 100 ou quelques autres détails-il propose peut-être quelque chose de différent mais pour une raison différente parce qu'il a dit: «Si j'étais le chef du pays au fédéral, je me retirerais de ce domaine.»

Ce n'est pas ce que nous disons. Nous disons que nous allons négocier avec les provinces pour en arriver à un arrangement convenable comportant le genre de souplesse nécessaire pour maintenir des normes nationales d'un bout à l'autre du pays pour le bien-être de tous les Canadiens et que nous allons rester dans le domaine de la santé. Nous sommes déterminés à y rester parce que nous croyons que, bien qu'il s'agisse d'une responsabilité en grande partie provinciale, le gouvernement fédéral y apporte une collaboration et une direction importante. Je crois que nous l'avons prouvé par le passé, monsieur l'Orateur.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)